



Association L'île aux Corbeaux
Direction administrative
Route de St-Marcel 2
Case Postale 100
1373 Chavornay

024 552 13 73
afj@ile-aux-corbeaux.ch
www.ile-aux-corbeaux.ch

Annnonce des vacances de l'enfant

Selon le règlement pour l'accueil familial de jour :

6.5 Vacances

1. L'AMF prend au minimum 4 semaines de vacances par année. D'autres dispositions peuvent être prises, selon mention spécifiée dans la convention de placement.
2. L'enfant accueilli à la journée, de la naissance à la fin de la 1P, a droit à 4 semaines de vacances par année civile. D'autres dispositions peuvent être prises, selon mention spécifiée dans la convention de placement.
3. Le placement de l'enfant scolarisé dès la 2P pendant les vacances scolaires ne peut être garanti. Il doit être demandé par écrit à la structure de coordination. Il est subordonné aux places disponibles chez les AMF. En cas d'annulation d'une demande confirmée par écrit par la structure de coordination, la prestation est facturée.
4. Les vacances doivent être prises par bloc de 5 jours consécutifs et annoncées par écrit par les 2 parties avec un préavis de 2 mois.
5. Les vacances de l'enfant, non annoncées dans les délais, seront facturées sur la base de la convention de placement.
6. Les vacances de l'enfant annoncées dans les délais (à concurrence du maximum convenu dans la convention de placement) ne sont pas facturées aux parents.

Le nombre de semaines de vacances est fixé dans la convention de placement. Le règlement d'accueil familial de jour et ce document font foi, en cas litige.

Accueillante : _____

Nom et adresse des parents : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Les parents communiquent les périodes de vacances suivantes :

Date et signature des parents

Du _____ au _____ soit _____ semaines _____

Du _____ au _____ soit _____ semaines _____

Du _____ au _____ soit _____ semaines _____

Total _____ semaines

Date et signature de l'accueillante : _____

Une copie du formulaire est à retourner à la structure de coordination dans les plus brefs délais.

Traité administrativement

Date :

Signature de la coordinatrice :

Signature de l'administration :